



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.



A new paradigm of national land management in Mauritania for a better introduction of agribusiness

¹ Camara Cheikh Saad Bouh & ² Ousmane WAGUE Mohamadu

¹ Professeur d'Histoire et d'Anthropologie, Président de l'Université, de Nouakchott et coordinateur de recherche Gouvernance l'Unité de Migration, Foncière et Territoriale
² Université de Nouakchott, unité de recherche : Migration, Gouvernance Foncière et Territoriale (MGFT)
wousmane@yahoo.fr, Ville Nouakchott, Mauritanie

ABSTRACT

Context and plan

Mauritania has immense land reserves. Its national land bank is estimated at 502,000 ha, more than enough to promote agribusiness and achieve food self-sufficiency. However, the rural sector only contributes 17% of GDP and employs 21% of the working population.

Since the 1970s, agriculture has been unable to take off and make up the shortfall in food products (wheat, cereals, pulses, fruit, etc.) on the national market. The main causes of this delay can be summed up as the under-mechanisation of agriculture, the lack of investment and, above all, the difficult access to land and land titles for traditional owners and investors to make better use of the country's immense land heritage. Another constraint that remains a thorn in the side is the 1983 Land Code, which for more than four decades has been a source of conflict because it violates traditional customary rights.

Goal and Objectives:

The aim of this study is to provide an overview of the new land policy and, above all, to provide a scientific description of the Mauritanian government's new approach. The Mauritanian government seems to want to change its approach by committing itself to developing the country's land potential and, in order to contribute more to the fight against poverty through agricultural development and support for local producers, it has introduced a new paradigm. The National Agricultural Development Plan (PNDA) was launched to promote the intensification and diversification of agricultural production by 2025. In preparing this study, we have focused in this summary on a methodology and a presentation of the key results.

Methodology

To collect the data and materials for this study, we combined three surveys. In addition to the document review, we conducted focus groups based on interview guides, and a quantitative survey based on a questionnaire administered to traditional owners and/or right holders. On the basis of the data collected, a cartographer collected the data and GPS coordinates to produce field maps for all the fields in the study area.

Results

The results of the mapping survey enabled the construction of a cartographic database of all the fields in the Bababé and Thienel basins, the two study sites. The qualitative and quantitative surveys revealed that all the landowners support the Mauritanian government's new approach. However, more than 95% of those questioned cited as their main priority the urgent need to obtain "land certificates", which would enable them to officially secure their plots of land. As a result, the absence of individual or collective property deeds is becoming a confirmed reality. All the people interviewed stressed the need for an inclusive, participatory and peaceful land agreement between the state, farming communities and potential investors.

Key words:

Paradigm, land heritage, agribusiness, land code, agricultural production

Un nouveau paradigme de gestion du patrimoine foncier national en Mauritanie pour une meilleure introduction de l'agrobusiness

Click or tap here to enter text.

¹ Camara Cheikh Saad Bouh & ² Ousmane WAGUE Mohamadu

¹ Professeur d'Histoire et d'Anthropologie, Président de l'Université, de Nouakchott et coordinateur de recherche Gouvernance l'Unité de Migration, Foncière et Territoriale
² Université de Nouakchott, unité de recherche : Migration, Gouvernance Foncière et Territoriale (MGFT)
wousmane@yahoo.fr, Ville Nouakchott , Mauritanie

RESUME

La Mauritanie recèle d'immenses réserves de terres. Son patrimoine foncier national utile pour l'agriculture est estimé à 502 000 ha, une réserve largement suffisante pour une promotion de l'agrobusiness et l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Mais le secteur rural ne contribue qu'à hauteur de 17% du PIB et n'emploie que 21% de la population active.

Ainsi, depuis les décennies 70, l'agriculture n'arrive pas à décoller et combler le déficit en produits alimentaires (blé, céréale, légumineux, fruits...) sur le marché national. Les principales causes de ce retard se résument à la sous mécanisation de l'agriculture, le manque d'investissements et, surtout, au difficile accès à la terre et aux titres fonciers des propriétaires traditionnels et des investisseurs pour une meilleure mise en valeur de l'immense patrimoine foncier national. Autre contrainte qui reste une épine sous le pied : le Code foncier de 1983 a été pendant plus de quatre décennies, une source de conflits, parce que violant les droits coutumiers traditionnels.

L'objectif de cette étude est de faire un aperçu sur la nouvelle politique foncière et surtout décliner scientifiquement la nouvelle démarche de l'Etat mauritanien qui semble vouloir changer de fusil d'épaule en s'engageant dans la valorisation du potentiel foncier national et contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté à travers le développement agricole et le soutien aux producteurs locaux. Le gouvernement mauritanien a, à cet effet, mis en place un nouveau paradigme. Ainsi, Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) a été initié pour favoriser l'intensification et la diversification de la production agricole d'ici 2025.

Pour l'élaboration de cette étude, outre l'objectif, nous avons privilégié dans ce résumé, une méthodologie, une présentation des résultats clés. Pour la collecte des données et matériaux de cette étude, nous avons combiné trois enquêtes. En plus de la revue documentaire, nous avons animé des focus groups sur la base des guides d'entretien, ainsi qu'une enquête quantitative sur la base d'un questionnaire administré aux propriétaires traditionnels et/ou les ayants droit. Sur la base des données collectées, un cartographe a collecté les données et les coordonnées GPS pour confectionner les cartes des champs pour toutes les cuvettes de la zone de l'étude.

Les résultats de l'enquête cartographique a permis la construction d'une base de données cartographiques de tous les champs de l'ensemble des cuvettes de Bababé et des Thienel, deux sites de l'étude.

Les enquêtes qualitatives et quantitatives ont permis de révéler que l'ensemble des propriétaires terriens adhèrent à la nouvelle démarche de l'Etat mauritanien. Plus de 95% des personnes interrogées ont mentionné comme principale priorité l'urgence d'obtenir des « certificats fonciers » qui leurs permettraient officiellement de sécuriser leurs parcelles.

Constats : l'absence d'actes de propriété individuelle ou collective est une réalité confirmée. Toutes les populations interrogées ont mis en exergue la nécessité d'une entente foncière inclusive, participative et apaisée entre l'Etat, les populations paysannes et les investisseurs potentiels.

Mots clés:

Paradigme, patrimoine foncier, agrobusiness, code foncier, production agricole

1. INTRODUCTION

Située au nord-ouest de l'Afrique et au sud du Maroc, la Mauritanie recèle d'immenses réserves de terres. Bien que plus des trois quarts du pays soient désertiques ou semi-désertiques, le patrimoine foncier national utile pour l'agriculture est estimé à 502 000 ha¹, une réserve largement suffisante pour une promotion de l'agrobusiness et l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

Malgré cette immense réserve, le secteur rural ne contribue qu'à hauteur de 17% du PIB. Il n'emploie que 21% ² de la population active. La Mauritanie reste largement dépendante de l'étranger d'où elle exporte plus de 90% de ses besoins en produits alimentaires. L'atteinte de l'autosuffisance alimentaire par le développement de l'agriculture en général et l'agrobusiness en particulier se heurte implacablement à la difficulté de mise en valeur de l'immense réserve foncière, la conviction et l'adhésion des communautés rurales aux politiques agricoles, l'attraction des investisseurs, le manque des financiers et matériels.....

Questions de départ

- Quel nouveau paradigme faut-il mettre en place pour transcender l'ensemble des difficultés ?
- Comment convaincre et impliquer les communautés agraires autrefois hostiles à la mise en valeur de leurs terres ?
- Quels mécanismes faut-il mettre en place pour une meilleure gestion du patrimoine foncier national et drainer les investisseurs pour une mise en valeur des terres au profit des communautés rurales et des investisseurs

Pour la mise en œuvre de cette démarche nouvellement adaptée par le gouvernement, deux localités ont fait l'objet d'une enquête socio foncière et cartographique et qui ont permis de mettre clarifier la situation de la tenure foncière, la disponibilité des ayants droit à adhérer à la nouvelle politique de gestion partagée des terres avec les non propriétaires, leur mise en valeur et au drainage des investisseurs pour des résultats profitables à tous.

2. LES HYPOTHESES EXPLORÉES

Pour l'introduction de l'agrabusiness et l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, un nouveau pardigme de gestion optimum du patrimoine foncier national reste un passage obligatoire. De ce fait, un certain nombre d'actions est à mettre obligatoirement en œuvre. Il s'agit de :

- la régularisation juridique de la tenure foncière et du statut des propriétaires fonciers traditionnels :
- la mise en place d'un processus de gestion apaisée et partagée des terres arables
- l'obtention de l'accord de principe consensuel pour une meilleure mise en valeur des terres :

¹ FAO. 2021. Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale: Mauritanie. URL : <http://www.fao.org/family-farming/countries/mrt/fr/>

² Ibid FAO, 2021

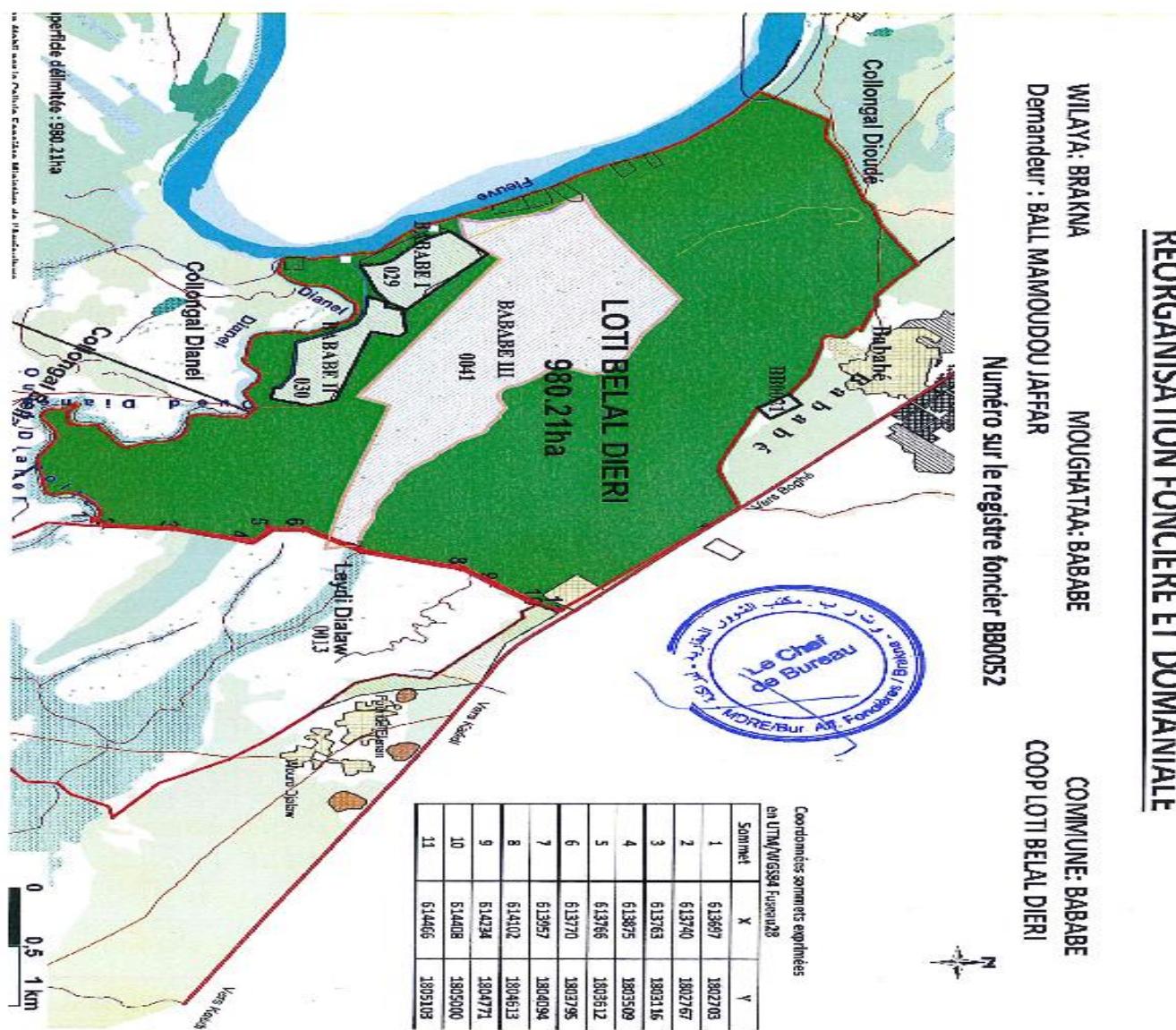
- l'attraction des investisseurs une meilleure introduction de l'agrobusiness :

3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES.

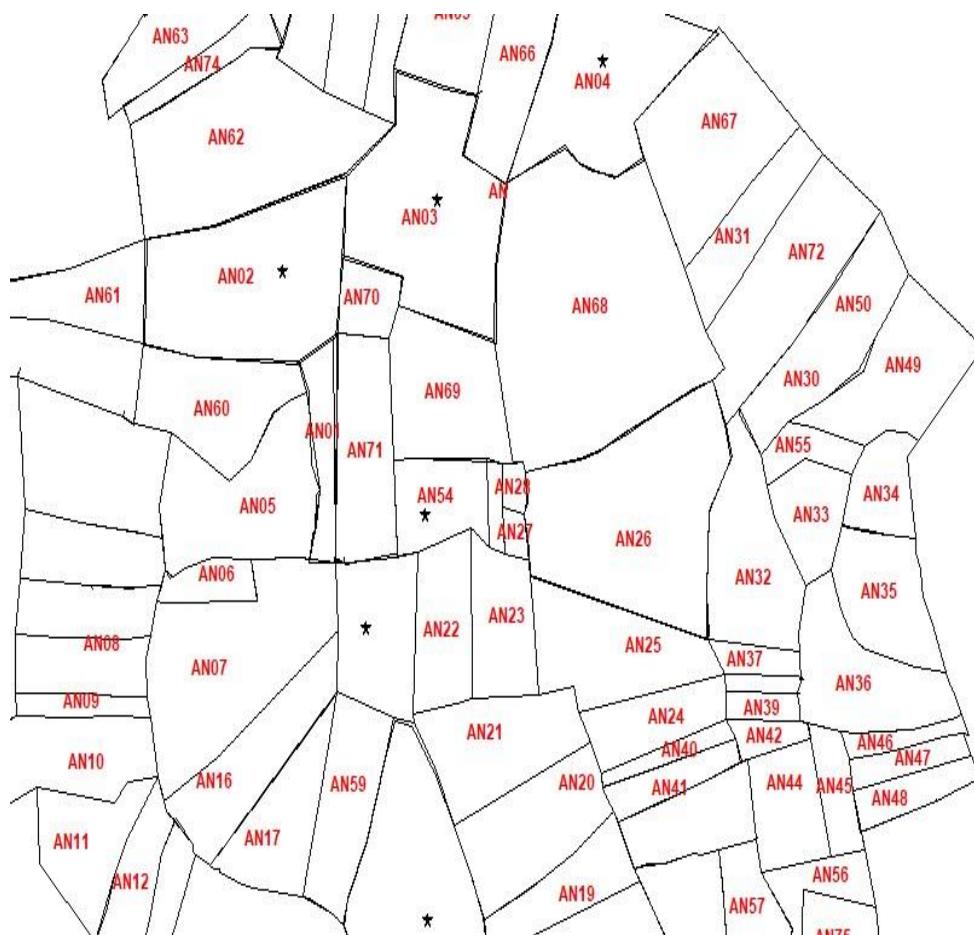
La collecte des données qualitatives, quantitatives et cartographiques obéissent à un processus bien déterminé. Ce processus comporte plusieurs phases qui seront explicitées chacune dans cette partie.

Cartographie de la zone de l'étude

3.1 le site de Bababé



3.2 Cuvettes du site de Thienel



4 COLLECTE DES DONNEES DOCUMENTAIRES

Afin de mieux cerner le cadre théorique de cette étude, un accent a été mis sur la littérature socio anthropologique et juridique ayant permis d'analyser la question foncière en général et les documents officiels permettant de déchiffrer le contexte de l'étude.

4.1 Perspectives théoriques

Dans notre démarche d'appréhension de la logique de privatisation et ou d'étatisation des terres, nous avons convoqué des concepts omniprésents dans l'approche libérale et les théories évolutionnistes sur le foncier. En effet, de plus en plus des études consacrées à la gestion foncière, s'inscrivent dans la politique de mise en œuvre et d'utilisation des concepts comme la mise en valeur, les terres communautaires, les propriétaires traditionnels.... Ainsi, les termes de « sécurisation » et de « privatisation »³ des terres qui sont très liés dans l'esprit de leurs promoteurs dont l'un des plus importants demeure la Banque Mondiale reviennent quand il s'agit de faire des investissements ou d'aménager des terrains en zones indigènes. C'est dans ce contexte d'ailleurs que la Banque Mondiale insiste sur la nécessité pour les pays pauvres de formaliser l'enregistrement de leurs terres et d'ouvrir

³ Philippe LAVIGNE DELVILLE, « Privatiser ou sécuriser », in Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité., Paris, Karthala; Coopération Française, 1998, p. 28-35.

leurs marchés fonciers aux investissements afin de pouvoir faire face aux défis alimentaires actuels et futurs⁴.

En effet, de notre brève lecture des théories évolutionnistes et libérales⁵ sur le foncier, il en est ressorti aujourd’hui un constat alarmant : des incertitudes relatives à la corrélation entre les droits individuels sur la terre, l’accroissement des intentions de mises en valeur à tort ou à raison, des investissements sur celle-ci et la planifications des politiques d’amélioration des rendements à travers plusieurs exemples dans des pays subsahariens⁶ dont la Mauritanie en est un exemple percutant. Le patrimoine foncier national en souffre ainsi et reste exposé aux aménagements sauvages. Faute d’investissements responsables et avec l’accentuation des litiges fonciers aux côtés d’une certaine méconnaissance des droits coutumiers qui sont légitimes et le droit des propriétaires traditionnels, les terres agricoles en Mauritanie restent largement sous exploitées : seule une superficie de moins de 20%⁷ des terres agricoles a été mise en valeur.

4.2 Les documents ponctuels officiels

Pour situer le contexte de l’étude, une collecte et une analyse de contenu de certains rapports a été nécessaire. Entreprise en amont de l’étude, cette tâche nous a permis de procéder à un recensement de l’existant en matière d’études techniques, de documents de travail et de publications afin d’en extraire des données scientifiques et techniques. Ensuite, une analyse des documents comme *le diagnostic territorial participatif et étude monographique de la Moughataa de Bababe*, (ARAH-CONSULTING | OCTOBRE 2018), *l’Identification d’un Bloc pour la Mise en Valeur Optimale du Patrimoine Foncier Agricole de Bababé*, rapport de la première Mission Technique de Prospection (document interne) ou Études d’Aménagement ou Réhabilitation de 1088 ha de PIV dans le BRAKNA, Phase 1 : Études d’Avant-Projet Sommaire (APS), *Étude Pédologique Détailée, 2021* ainsi qu’une dizaine d’autres. En filigrane, les données extraites de ces documents ont permis de ravitailler la partie descriptive et qualitative de l’étude.

4.3 Méthodologie de prélèvement de l’échantillonnage quantitative

L’enquête quantitative menée a ciblé une population mère composée des exploitants, des ayants droits, des locataires, etc. qui se sont présentés au moment de la vérification et du prélèvement des coordonnées GPS de chaque champ. Le champ est donc considéré dans l’approche méthodologique adoptée comme l’unité d’analyse et son exploitant, propriétaire, locataire ou ayant-droit – qui s’est présenté-est implacablement l’enquêté principal ou la personne cible de l’enquête. Au total, après l’opération de la levée des coordonnées GPS et l’administration de la fiche de la collecte des données administrée aux personnes cibles. La base de l’échantillonnage s’est révélée très élevée pour les deux

⁴ Benoît LALLAU, « Quand la Banque mondiale encourage la razzia sur les terres agricoles », Le Monde Diplomatique, septembre 2011..

⁵ Lire aussi Moustapha Cisse Fall. Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2017. Français. NNT : 2017BOR30001. tel-01679748

⁶ - Jean-Philippe PLATTEAU, « Droits fonciers, enregistrement des terres et accès au crédit », in Philippe LAVIGNE DELVILLE, (éd.). Quelles politiques foncières pour l’Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité., Paris, Karthala; Coopération Française, 1998, p. 293-301.

⁷ Annuaire statistique du Ministère de l’Agriculture, RIM, 2020

sites de Bababé et Thienel, ce qui réduit considérablement la marge d'erreur des résultats de l'enquête. Le tableau suivant donne un aperçu sur la méthodologie d'échantillonnage adoptée.

Tableau 1 : Méthodologie du choix de l'échantillonnage

Sites	Population cible	Nombre d'enquêtés	Échantillonnage
Bababé	283	190	67,14
Thienel	436	307	70,42

Source : Enquête de collecte des données à Bababé et à Thienel (16-26 avril 2022)

5. LES TYPOLOGIQUES DES RESULTATS

Les données qualitatives

Les données qualitatives sont les résultats des focus groups animés avec les différentes catégories socioprofessionnelles ayant un rapport avec les différents sites, leurs exploitants ou les ayants droits. Les responsables des coopératives ainsi que l'ensemble des points focaux sans oublier les femmes, les jeunes, les experts, les prestataires de services ont été sollicités pour la collecte des données qualitatives.

Sur un autre plan, l'exploitation et l'analyse de contenu des documents existants a permis de ravitailler la partie monographique en chiffres, et utiliser diverses informations secondaires pour clarifier la situation de la zone de l'étude ainsi que le rapport des populations avec les terres et l'agriculture d'une façon générale.

5.1 Les données statistiques ou quantitatives

Le traitement de l'enquête quantitative a permis d'avoir des données explicitant les tendances quantitatives de la situation socio-foncière de chacun des sites de Thienel et de Bababé. L'enquête a permis de produire des chiffres sur la situation matrimoniale, la nature de la propriété, les types cultures, entre autres.

5.2 Les données cartographiques

Les données cartographiques contenues dans le rapport sont le résultat d'une refondation totale des données primaires, suite à l'opération de vérification et de l'action de correction entreprise. Elles ont permis de reproduire une cartographie précise et bien fournie en informations. Ces données font ressortir aussi bien la cartographie générale de chaque site que la forme intégrale de la cuvette tout en restituant lesdites limites des différents champs.

6. DISCUSSIONS ET ANALYSE DES RESULTATS SAILLANTS

Depuis les décennies 70, l'agriculture n'arrive pas à décoller et combler le déficit en produits alimentaires (blé, céréale, légumineux, fruits...) sur le marché national. Les principales causes de ce retard sont la sous mécanisation de l'agriculture, le manque d'investissements et, surtout, le difficile accès à la terre et aux titres fonciers des propriétaires traditionnels et des investisseurs pour une meilleure mise en valeur de l'immense patrimoine foncier national.

Autre contrainte qui reste une épine sous le pied : le Code foncier de 1983 a été pendant plus de quatre décennies, une source de conflits, parce que violent les droits coutumiers traditionnels. Le régime coutumier qui est largement répandu dans les zones rurales mais n'est pas légalement reconnu. Même si la législation mauritanienne prévoit cependant des droits spéciaux pour les terres pastorales et les oasis, l'accès au droit de propriété pour les propriétaires traditionnels reste un problème quasi entier.

Face à ces contraintes, l'Etat mauritanien semble vouloir changer de fusil d'épaule. Dans le cadre de la politique de valorisation du potentiel foncier national et afin de contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté à travers le développement agricole et le soutien aux producteurs locaux, le gouvernement mauritanien, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP), en collaboration avec les ministères de l'Intérieur et de la Décentralisation et de l'Agriculture, a mis en place en 2020 un nouveau paradigme. Une nouvelle politique de valorisation du patrimoine foncier national été initiée. Son objectif avoué consiste à faire de l'agriculture un des principaux leviers du développement économique et social de la Mauritanie. Ce nouveau paradigme vise à introduire et à développer le secteur de l'agrobusiness à travers un partenariat gagnant-gagnant et un accès apaisé à la terre sous forme d'acquisition contractuelle et consensuelle. Les particuliers et les investisseurs peuvent désormais acquérir des terrains appartenant à l'État, mais aussi s'associer avec les propriétaires terriens coutumiers pour développer des projets d'agrobusiness.

Dans le même sillage, le Plan National de Développement Agricole (PNDA) a été initié pour favoriser l'intensification et la diversification de la production agricole d'ici 2025. De même, un nouveau code des investissements (loi n°2012-052) encouragera les investissements agro-industriels, c'est-à-dire avec des avantages pour les entreprises de taille moyenne ou des conditions particulières dans les zones franches. L'Etat mauritanien s'était trouvé de relever un certain nombre de défi. Pour décrypter profondément ce nouveau paradigme il y a lieu de poser des hypothèses que cette étude a tenté de tester

6.1 Testabilité et analyse des hypothèses explorées

Hypothèse 1 : La régularisation juridique du statut des propriétaires fonciers traditionnels :

Pour une meilleure attraction des investissements, l'Etat dans le cadre de sa nouvelle politique devrait s'attaquer à la question la régularisation du statut des terres agricoles, en grande partie, se trouvant dans la Vallée du Fleuve Sénégal. En effet, la sécurisation des terres a constitué une des préoccupations majeures des populations. Plus de 95% des personnes interrogées ont mentionné comme principale priorité l'urgence d'obtenir des « certificats fonciers » qui leurs permettraient officiellement de sécuriser leurs parcelles.

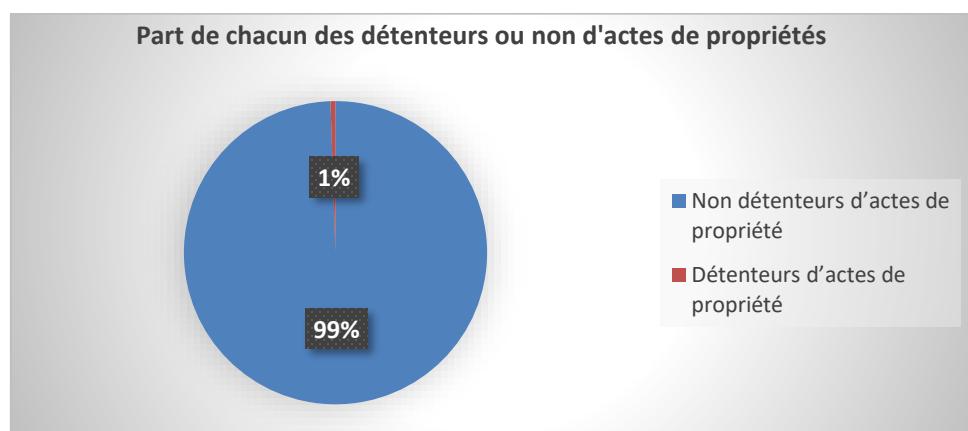
Au moment de l'enquête⁸, aucun d'eux ne dispose d'un papier quelconque confirmant leurs droits de propriété. Cette contrainte constitue un obstacle majeur pour aux investissements responsables. Ainsi, le consensus sur la nécessité d'une forme de sécurisation foncière apparaît aussi bien à Bababé qu'à Thienel. Les résultats de l'étude ont montré aussi que les communautés paysannes de Bababé et Thienel

⁸ Cette étude a été menée en avril 2022 dans les localités de Bababé et de Thienel dans la région du Brakna au Sud de la Mauritanie

adhèrent dans leur immense majorité aux nouvelles politiques de mise en valeur des terres du gouvernement mauritanien et sont prêtes à l'inclusion de toutes les catégories socioéconomiques notamment, les femmes, les jeunes, les parents proches, les « sans-terres », bref leurs voisins immédiats sans terres, etc. Toutefois, ces communautés rencontrent un défi majeur : l'absence de certificat foncier : une contrainte majeure entravant les investissements.

La non-détention par les exploitants traditionnels de certificats de propriété -individuels ou collectifs- constitue la principale contrainte aux investissements et à l'aménagement, révélée par les données collectées dans la zone de l'étude. Elle se révèle aussi comme une entrave à l'accès des investisseurs aux terres et leur mise en valeur par les acteurs économiques (paysans, privés, entre autres..). En effet, le processus administratif pour l'obtention dudit certificat par la coopérative des différentes cuvettes, était en cours au moment de l'étude et semble tenir chemin, de l'avis de plusieurs enquêtés. Ce certificat de propriété a constitué aussi, de l'avis de plusieurs enquêtés, une des principales raisons ayant freiné les projets d'aménagement entreprises par les différentes cuvettes. S'agissant de Badabé, il est aussi révélé que le processus de régularisation a connu plusieurs péripéties liées aux lourdeurs administratives qui prévalent toujours. Résultat : l'absence d'actes de propriété individuelle ou collective est une réalité confirmée. Les résultats de l'enquête montrent toutefois que quelques rares enquêtés disent disposer d'actes de propriétés dont il est difficile de vérifier l'authenticité⁹. On parle tantôt d'un décret qui délimite les frontières des différentes cuvettes remontant au temps colonial. En réalité, une majorité écrasante ne dispose pas d'actes de propriété¹⁰. Les données de l'enquête montrent que seuls 0,53 % des propriétaires détiennent un titre foncier (un à deux personnes environ) contre 99,47% n'ayant pas de documents officiels.

Graphique 1 : Part des non-détenteurs et des détenteurs d'actes de propriété



Source : Enquête de collecte des données à Bababé et à Thienel (16-26 avril 2022)

⁹ On parle de certains titres de propriété datant du XVe siècle, de l'époque des Lam Termess au moment où les Peulh de Termess exerçaient la domination terrienne sur tous les terrains incultes de la rive droite du fleuve et de l'île à Morfile.

¹⁰ Malgré la révision des titres fonciers dans la loi de 1983, rares sont les agriculteurs paysans détenant le moindre document écrit pour attester de leur propriété. Pour l'obtention du certificat foncier donc souvent impossible de constituer un dossier.

Les résultats de cette étude montrent que les détenteurs d'actes de propriétés sont insignifiants dans la zone de l'étude ; d'où l'urgence d'accélérer la procédure d'établissement des certificats de propriété fonciers.

Hypothèse2 : la mise en place d'un processus de gestion apaisée et partagée des terres arables

L'enquête a révélé que les communautés agraires ont pris conscience du fait que le système de gestion traditionnelle des terres en vigueur est lourd, problématique et non porteur de changements. Elles disent décidés à faire évoluer le système foncier vers un mode de gestion et d'exploitation plus moderne des terres et plus équitable pour tous.

Une contrainte palpable cependant : le mode de gestion traditionnel des terres est plus dominant sur les deux sites. Les champs sont communautaires et indivisibles. Les exploitants propriétaires entretiennent avec la terre un rapport de lien symbolique, de production et surtout d'*« appropriation exclusive et absolue »*, car, pour bon nombre d'exploitants, la terre héritée des parents fait revivre le lien avec les ascendants, desquels ces terres sont héritées ; ce qui explique que la terre ne cesse de nourrir chez les « *joom leydi* » -propriétaires terriens- un attachement très particulier au passé au point d'exclure les « sans terres » de sa tenue foncière.

Dans la localité de Bababé comme dans les villages environnants, les exploitants propriétaires sont considérés comme les héritiers par ascendance des champs. Les champs qui étaient mis en valeur depuis plusieurs générations de parents et d'arrière-parents se retrouvent entre les mains d'un plus grand nombre de descendants. Pour chaque champ, la tradition veut que l'ainé de la famille soit l'exploitant actuel ou potentiel. Il est celui qui est généralement déclaré comme propriétaire ou représentant de toute la famille. Mais tous les autres descendants sont aussi considérés comme des héritiers ou des ayants droits. Leur nombre peut varier donc d'une dizaine à plus d'une centaine. Le champ devient à cet effet un objet d'échange direct qui se transmet de génération en génération les terres héritées des aïeuls sous la direction de l'ainé de la famille qui dispose d'une appropriation temporaire, d'un droit d'usage inaliénable et d'un droit de propriétaire louant ces terres et les retirer si l'exploitant faillit à ses engagements envers les propriétaires terriens.

Les ayants droit sont issus pour la plupart des mêmes ascendans proches se tissant entre eux, un lien de sang, de lait et de filiation matrimoniale. Raison pour laquelle, les mêmes patronymes et noms de famille (Kane, Bâ, Ndiaye, Dia, Sow, Ly, Dème, Ball, etc.) reviennent sur les listes de propriétaires et d'exploitants propriétaires dans les cuvettes de Bababé.

Sur un autre plan, l'indivisibilité de la plupart des champs, principe auquel s'attachaient les ascendans des propriétaires ou ayants droits actuels a été préservée, tout comme la modalité de gestion successorale toujours en vigueur. Cette approche de tenue foncière dite traditionnelle est omniprésente dans toutes les cuvettes de la Vallée. Elle fait qu'aujourd'hui, le champ-unité d'analyse de l'étude- et *« concession foncière héritée »* est un élément d'union entre les mêmes ascendans et peut être aussi un facteur de discorde entre les ayants droit de la même généalogie qui n'a pas souvent tous les mêmes parts d'héritage. Toutefois, l'*« union par généalogie autour du champ »* est celle qui a renforcé et renforce

encore le droit de propriété traditionnelle que les exploitants demandent d'acter par un certificat de propriété pour une meilleure adhésion à la nouvelle politique de mise en valeur des champs des différentes cuvettes.

Avec l'adhésion à la nouvelle politique de mise en valeur du patrimoine foncier agricole, le rapport des communautés agraires de la zone de l'étude tend à évoluer dans le sens de l'intégration des groupes socio-économiques jadis marginalisés.

Dans le cadre de la politique de valorisation du potentiel foncier national et afin de contribuer davantage à la lutte contre la pauvreté à travers le développement agricole et le soutien aux producteurs locaux, le gouvernement mauritanien, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP), en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Ministère de l'Agriculture, a mis en place une politique de valorisation du patrimoine foncier national. Suite logique : il y a eu l'institutionnalisation par un arrêté interministériel d'un Comité Technique National d'appui à la mise en valeur optimale du Patrimoine foncier national composé de personnalités techniques et scientifiques de haut niveau et qui vient témoigner de la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre une nouvelle approche de mobilisation maximale du potentiel national agricole fondé sur un mode de gestion foncière consensuel, seul gage de paix et de stabilité sociale.

Hypothèse 3 : un accord de principe consensuel et une entente fonciere pour une meilleure mise en valeur des terres :

Toutes les populations interrogées ont mis en exergue la nécessite d'une entente foncière inclusive, participative et apaisée entre l'Etat, les populations paysannes et les investisseurs potentiels. Au-delà des atouts naturels, géographiques, entre autres, l'existence d'un accord de principe pour une entente foncière entre tous les ayants droit et/ou exploitants à Bababé a constitué un début de mise en œuvre du nouveau paradigme de sécurisation et d'adhésion à la nouvelle politique de mise en valeur apaisée des terres. « *Tous les ayants droit, héritiers, propriétaires, exploitants ont donné leur accord de principe à une entente foncière. Il ne reste que sa formalisation.* »¹¹. L'adhésion à cet accord a été confirmée par une majorité écrasante des participants aux différents focus groups qui disent « *...adhérer dans leur majorité à toute politique d'aménagement visant à mettre en valeur l'ensemble des cuvettes pour répondre à leur besoin matériel et alimentaire* »¹².

Au-delà de cette adhésion locale, les terres, en majorité ancestrales, héritées et gérées par les ayants droits, sont confrontées à une contrainte de taille : l'obtention du certificat de propriété, l'une des conditions incontournables pour intégrer le processus de partenariat avec l'administration locale d'abord et, ensuite, avec l'Etat et les potentiels investisseurs. « *Le processus d'obtention du certificat de propriété a été lancé depuis longtemps. Le dossier est dans le circuit. Il poursuit son bonhomme de chemin. Nous sommes convaincus qu'il n'existe aucune embûche. Ce n'est qu'une question de temps* » confirme le président des coopératives de Bababé.

¹¹ Mamadou Ndiaye Ball, focus groupe, président de des coopératives de Bababé.

¹² Affirmation d'un paysan lors d'un focus group à Bababé

S'agissant de Thienel, la même situation se présente. Tous les ayants droit, exploitants et adhérents se sont regroupés à travers la coopérative de Hartallo. Adhérer à cette coopérative, signifie d'emblée une adhésion par principe à toutes les décisions d'aménagement et de mise en valeur des champs de l'ensemble des cuvettes. « *Tous les adhérents à la coopérative ont donné leur accord de principe à la mise en place d'une entente foncière qui ne sera effective que lorsque le processus de sécurisation foncière sera achevé* ».¹³

Au sujet d'éventuels risques pouvant ressurgir pour entraver le processus de sécurisation et en conséquence la mise en place d'une entente foncière, il est révélé que les habitants de Thienel ont élaboré une stratégie qualifiée de « *bien huilée depuis deux ans à Thienel* » pour prendre le devant sur cette question et se sentir « *prêts* »¹⁴. Cette stratégie s'est traduite par l'organisation des cultivateurs en coopératives avant de chercher leur adhésion à la politique de mise en valeur des terres. Une fois, cette phase accomplie, elle constituera le point d'orgue d'une entente foncière.

6.2 L'attraction des investisseurs une voie pour l'introduction de l'agrobusiness

Attirer les investisseurs et faire en sorte que les investissements dans les terres agricoles soient profitables aux communautés agraires de la Vallée, telle est l'épine dorsale du nouveau paradigme. En effet, l'enquête a montré que le contexte national et local est favorable aux investissements dans le secteur agricole, pourvu que l'Etat et les investisseurs respectent les propriétaires traditionnels. Cette frange de propriétaires coutumiers couverts protégés par la coutume et le droit musulman dispose de droits légitime sur la terre d'une part et, d'autre part, aspire à bénéficier de toute entreprise de mise en valeur de ce patrimoine foncier. Il ressort ainsi de l'étude menée plusieurs facteurs socioculturels, environnementaux, de gestions de conflits, entre autres qui peuvent encourager les investisseurs.

6.2.1. Une société pacifique, disciplinée et hospitalière

L'un des principaux constats sociologiques qui ressortent de l'étude est que les communautés agraires concernées par une éventuelle contractualisation ayant pour objet la mise en valeur des zones ciblées sont connues pour leur force de solidarité et de cohésion. Traditionnellement, ces communautés respectent leurs engagements et font preuve de capacité de prévenir et de résoudre les conflits et litiges en leur sein. Leur obéissance absolue à leur leadership traditionnel est sans égal pareil dans le reste du pays, ce qui leur a permis de résister à toute sorte de tentatives visant à les déstabiliser et à les engager sur le chemin de l'anarchie. La tradition d'hospitalité est enracinée à travers toute leur longue histoire et considérée comme la source principale de leur force et du respect qu'elles inspirent à tout étranger.

¹³ Baidi Lo, Colonel de la gendarmerie à la retraite, président du comité de gestion de la coopérative de Hartallo.

¹⁴ Révélation lors d'un focus group à Thienel

6.2.2. Un mécanisme traditionnel de bonne gestion des litiges

L'expérience a montré que l'implication des ayants droits dans le processus d'aménagement agricole est l'unique moyen de valoriser le savoir-faire et de mettre à profit les mécanismes de gestion des conflits. Les communautés locales sont dotées de deux mécanismes alternatifs de gestion des litiges fonciers : un mécanisme de gestion exclusivement communautaire et un mécanisme de gestion religieux qui ont pour objectif d'aboutir à la « Maslaha » ou consensus.

Dans la communauté Halpulaar-en-majoritaire dans la zone de l'étude-, il existe un comité relevant du pouvoir temporel comprenant des représentants de grandes familles, soit les « Diom Leydi », les « Kamalenkou » et les Jaagraf (grands propriétaires terriens). Le mécanisme religieux de gestion des litiges est pris en charge par des lettrés musulmans et se compose d'imams et d'autres personnalités religieuses de haut rang.

6.2.3. Perception positive de l'irrigation

Au fil des années, la perception de l'irrigation a évolué. Bien que constituant un mode de culture contraignant de mise en valeur des terres, ce type de culture a fait l'objet des nouvelles spéculations. Les cultures rizicoles et maraîchères, sont devenues une source de revenu pour de nombreuses communautés de la Vallée. Quelles que soient ses contraintes, l'agriculture irriguée semble trouver sa place dans la mentalité des agriculteurs es souhaits exprimés par les populations locales. « *L'irrigation s'avère incontournable étant donné l'absence de décrue qui, s'ajoutant à l'irrégularité des pluies, ne permet que des cultures maraîchères et rizicoles* »¹⁵.

7 LA PART DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Dans les différentes communautés, le rôle des femmes est quasi égal à celui des hommes, car elles sont omniprésentes dans le maraîchage, l'artisanat et l'éducation des enfants. Toutefois, elles sont exclues, dans la pratique, du droit de propriété foncière en dépit du droit musulman. Plusieurs coopératives de femmes ont reçu à titre de prêt, quelques hectares dans les périphéries des villes ou à l'entrée des périmètres irrigués.

7.1 les facteurs environnementaux et économiques

- Des terres fertiles

Les terres destinées à l'aménagement sont à l'état naturel depuis de très nombreuses décennies à cause de l'absence de crues. Elles n'ont jamais été infestées de produits chiques qui en aurait réduit le taux de fertilité du sol. D'autre part, elles se situent loin de l'embouchure du fleuve, ce qui les protège contre la salinité. C'est ce qui explique les conclusions favorables des études antérieures menées par l'Etat dans la zone de Bababé et d Thienel ;

¹⁵ Affirmation d'un propriétaire terrien dans l'un des focus groups à Bababé, Avril 2022

- Une source d'irrigation proche et permanente

La proximité du Fleuve Sénégal est un atout considérable qui attire l'investissement. Cet « *atout géographique* » a été « brandi » par les responsables locaux et les personnes ressources. « *Nous sommes à quelques mètres du fleuve* »¹⁶. L'un des avantages importants ayant fait l'unanimité des participants aux focus groups, est la disponibilité de l'eau pendant une bonne partie de l'année et qui a été particulièrement évoquée à plusieurs reprises. « *Quel que soit le type culture proposée et les filières culturales, l'eau du Fleuve reste disponible pour permettre aux plantes d'arriver à terme.* » expliquent les participants aux fous groups »¹⁷.

- Une main d'œuvre disponible

L'un des atouts dont pourront bénéficier les aménagements est l'existence de bras valides sollicitant toujours une occupation dans le secteur agricole et ou dans d'autres différents maillons de la chaîne des valeurs. Cette disponibilité constitue un des points forts pour une accélération de l'adhésion aux politiques de mise en valeur des terres. Certes, la région du Brakna en général et les localités de la Vallée en particulier connaissent, depuis le début du XXIe siècle, une forte migration vers l'extérieur des jeunes qui se disent « prêts » à se lancer dans une activité agricole dans leur région.

- **Un dépassement des difficultés et une nouvelle vision**

Depuis 1983, et après plusieurs réformes sans résultats, l'Etat a décidé de promulguer une nouvelle réforme foncière ayant pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'éradication des séquelles de l'esclavage, le renforcement de la cohésion et la paix sociale pour promouvoir un développement durable et inclusif. Ainsi, les difficultés liées à l'ordonnance 83-127 du 05 juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale et ses textes réglementaires d'application ont été aplaniées pour une meilleure gestion foncière adaptée aux besoins de l'évolution du pays.

Ainsi, l'Etat mauritanien a mis en place un nouveau dispositif¹⁸ de valorisation du potentiel foncier national, à travers la Promotion du Public-Privé (PPP) dans le secteur agricole en vue de faire saurir ce secteur de son état d'arriération et de sous-exploitation, dans un contexte de grave déficit alimentaire. Dans ce contexte, les principaux éléments de la stratégie de mise en valeur optimale du patrimoine foncier national se résument en une gestion fondée et concertée avec les populations locales sur une vision partagée de l'avenir du pays, une valorisation des ressources en terre et en eau, un partage des avantages de la mise en valeur des terres, une gestion consensuelle du patrimoine foncier et plus d'une promotion des investissements privés.

- L'existence des services publics, un autre atout de la nouvelle vision

Sur les sites de Bababé et de Thienel, la présence des services de l'Etat est considérée par les populations

¹⁷ Constat fait lors d'un focus group à Thienel avril 2002

¹⁸ Le Projet d'appui au Développement et à l'Innovation du Secteur Agricole en Mauritanie (PADISAM), approuvé par le conseil d'administration de la Banque mondiale constitue l'instrument de base de ce dispositif. Le démarrage de ses activités constitue une réelle opportunité de tester l'approche mise en œuvre sur les sites pilotes de Bababé et Thienel

locales, notamment les cultivateurs comme un atout. Certes, l'électricité, l'eau, la santé -malgré leurs hauts et leurs bas- sont disponibles. L'amélioration d'autres services comme la « disponibilisation » du Gasoil, des intrants, pour le ravitaillement des groupes électrogènes sont considérés comme un moyen pouvant atténuer une partie des contraintes rencontrées par les périmètres en cours d'exploitation et, d'autre part, encourager d'autres aménagements et de mise en valeur des cuvettes restantes¹⁹. Enfin, la proximité des services de l'Etat offre une garantie de sécurité dont les investisseurs ont besoin en permanence.

- La présence des acteurs institutionnels, un avantage

Aux côtés des services de l'Etat, le rôle positif des ONG locales et internationales, constitue un autre atout selon les communautés agraires. Déjà, plusieurs ONG comme World Vision, Enabel, Oxfam, GRDR, sont citées comme jouant un rôle important. Selon les populations locales, elles apportent une réelle d'assistance à diverses activités. Entre autres, l'appui aux périmètres maraîchers a été souligné par les femmes de Bababé et Thienel. Cet appui a consisté, selon celles-ci, en dons de grillages, de semences et de motopompe. Le Programme Alimentaire Mondial, la World Vision et l'Oxfam ont apporté une assistance en semences, grillages à la coopérative maraîchère de Thienel Koodé. À Bababé, les coopératives maraîchères du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) avaient reçu une aide en grillage, semences, brouettes et une assistance sous forme de formation pour aider les agricultrices à bien mener leurs campagnes et à créer des Activités Génératrices de Revenus (AGR)²⁰

- Le renforcement du processus d'introduction de l'agrobusiness

Pour valoriser les facteurs encourageant la mise en œuvre à court terme de la nouvelle politique de mise en valeur du patrimoine foncier agricole, le processus d'introduction de l'agrobusiness dans les sites pilote préconisé propose une concrétisation à court terme de l'entente foncière inclusive avec les propriétaires traditionnels (ayant droits, voisins immédiats, exploitants sans terres). Une telle concrétisation devrait pouvoir aplanir les éventuelles poches de divergence, ou de risques de litiges à long terme au niveau de chacune des cuvettes de la zone de l'étude. A cet effet, la démarche préconise une mise à jour de la liste des ayants droits et sa conformité à la liste provenant de l'enquête de vérification des données sur chacune des cuvettes. Cette vérification doit s'attarder sur les données cartographiques et les nouvelles coordonnées. Il s'agira à cet effet de prendre des mesures adéquates pour faire face aux défaillances des périmètres existants, notamment le manque de pistes, aux difficultés de canalisation pour l'accès à l'eau du fleuve, stopper la divagation animale nuisible aux cultures entre autres....Le facteur humain n'est pas non plus oublié dans cette approche. L'encouragement de la formation continue, la sensibilisation des paysans au processus de la sécurisation foncière de l'ensemble des cuvettes font partie des points saillants de la démarche. Mais tout le monde s'accorde à dire que l'introduction de l'agrobusiness passe inéluctablement par la mécanisation de l'agriculture en palliant au manque cruel des machines et la modernisation du processus de mise en valeur des terres de toutes les cuvettes.

¹⁹ Tendance générale de la majorité des focus groups à Bababé et à Thienel

²⁰ Aissata Deme, présidente du GIE qui regroupe 25 coopératives féminines de Bababé

8 CONCLUSION GENERALE

La présente étude met en exergue les points saillants de la nouvelle politique de sécurisation et de valorisation du patrimoine foncier nationale qui a pour but d'introduire l'agrobusiness dans la Vallée du Fleuve Sénégal qui recèle les plus grandes superficies des terres agricoles fertiles. Pour mieux analyser ce nouveau paradigme de l'Etat mauritanien, des hypothèses ont été explorées. Une enquête socio foncière a été menée et a eu pour objectifs de collecter des données monographiques, statistiques dans les zones de Bababé et de Thienel (sites symboliques de l'étude) et ce, pour mieux cerner la situation de ces deux zones et de vérifier la confirmation et ou l'infirmer des hypothèses.

Certains constats avaient été révélés : dans un premier temps, les résultats de l'étude montrent une prise de conscience des communautés agraires de la zone de l'étude des atouts des différentes cuvettes des sites de l'étude à savoir : la proximité du fleuve Sénégal et les bénéfices que pourraient tirer les populations de l'aménagement des cuvettes.

Dans cette même perspective, il a été constaté auprès de ces populations rurales aussi la nécessité d'adhésion aux nouvelles politiques d'aménagement en y incluant toutes les catégories socioéconomiques notamment, les femmes, les jeunes, les parents proches, les voisins immédiats sans terres, etc.

L'analyse des données qualitatives de l'étude a révélé, sur un autre plan, l'existence d'un accord de principe pour une entente foncière entre tous les ayants droit, exploitants, locataires, métayers pour enclencher les nouvelles procédures de sécurisation foncière afin d'adhérer pleinement aux nouvelles politiques d'aménagement et de sécurisation foncière en cours tout en étant prêts à mettre les pieds dans le plat de l'agrobusiness.

Autres faits : la sensibilisation sur l'intérêt de la mise en valeur des cuvettes de Bababé et de Thienel a donné ses fruits, par ce que la nécessité de la mise en valeur des champs laissés en jachère dans le cadre des politiques de l'irrigation et avec l'appui des bailleurs de fonds- a été bien exprimée auprès des populations du site de l'étude.

Il est constaté aussi une aspiration à la sécurisation des droits fonciers notamment à travers l'octroi des certificats de propriété collective ou individuelle et une nécessité urgente d'innover dans le sens de contribuer à la sécurité alimentaire du pays en adoptant de nouvelles techniques de productions...

Autre révélation : une prise de conscience du fait que le foncier, s'il est bien géré, peut être à la fois un facteur d'épanouissement socio-économique et un support solide pour la consolidation de l'unité nationale. La prise de conscience du fait que le système de gestion traditionnelle des terres doit être dépassé ; d'où l'urgence de faire évoluer ce système vers un mode de gestion et d'exploitation plus équitable et plus moderne. L'introduction de l'agrobusiness semble vouloir répondre à ce vœu.

9 RECONNAISSANCE

Toute notre gratitude au Comité Technique de la Gestion Optimum du Patrimoine Foncier National qui a bien voulu nous donner l'amabilité de réaliser la présente étude.

10 APPUI FINANCIER

Même si nous n'avons pas bénéficié d'appui financier pour l'élaboration de ce papier, nous avons eu la chance de mener dans un contexte général, une étude dans le cadre des activités du Comité Technique de la Gestion Optimum du Patrimoine Foncier

11 CONTRIBUTION DES AUTEURS

Etant l'auteur unique de cet article, je tiens à remercier **Malick FALL et Lemeima Moctar MABABA, cartographes qui m'ont aide à la conception des cartes et le traitement de certaines données**

12 BIBLIOGRAPHIE :

ARAH-CONSULTING : Diagnostic territorial participatif et étude monographique de la moughataa de Bababe", | OCTOBRE 2018

Benoît LALLAU, « Quand la Banque mondiale encourage la razzia sur les terres agricoles », Le Monde Diplomatique, septembre 2011..

FAO.. Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale : Mauritanie.2021

URL : <http://www.fao.org/family-farming/countries/mrt/fr/>

Jean-Philippe PLATTEAU, « Droits fonciers, enregistrement des terres et accès au crédit », in Philippe LAVIGNE DELVILLE, (éd.). Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Paris, Karthala; Coopération Française, 1998, p. 293-301.

Moustapha Cisse Fall. Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2017. Français. NNT : 2017BOR30001. tel-01679748

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS, Identification d'un Bloc pour la Mise en Valeur Optimale du Patrimoine Foncier Agricole de Bababé, 2022

Malik Ibn Anass : la Mudawwana

Philippe LAVIGNE DELVILLE, « Privatiser ou sécuriser », in Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité., Paris, Karthala; Coopération Française, 1998.

République islamique de Mauritanie (RIM) : Wilaya du Brakna – Moughataa de Boghé PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE BOGHE, UNICEF, 2007

RIM Études d'Aménagement ou Réhabilitation de 1088 ha de PIV dans le BRAKNA, Phase 1

RIM Annuaire statistique du Ministère de l'Agriculture, 2020

RIM : Études d'Avant-Projet Sommaire (APS), Étude Pédologique détaillée, 2021. Phase 1 :

Sarah-consulting Réalisation des études d'aménagement ou réhabilitation de 1088 ha dans le Brakna
Rapport Topographique Première Mission Technique de Prospection (document interne) |
OCTOBRE 2018

Schmitz Jean : Etat géomètre les leydi des Peul du Fuuta Tooro Sénégal et du ... de

Meillassoux 1986 327 https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1986_num_26_103_1707

Yaya WANE, les Toucouleurs du Fouta Tooro, stratification sociale et structure familiale, Institut Fondamental d'Afrique Noire Collection Initiations et Etudes Africaines. N°XXV. Dakar. 1969. 250 p

Yahya Ould al Bara L'islam et la propriété foncière en Mauritanie in Foncier, droit et propriété en Mauritanie Enjeux et perspectives de recherche Armelle Choplin et Mohamed Fall Ould Bah (dir.)

13 TERMES CLES ET DEFINITIONS

PRADIGME : Ensemble ou façon de penser ou de décider. Bref il s'agit d'un nouveau cadre de réflexions ayant ses théories, son approche ses plans d'action. Bref c'est « ...un ensemble cohérent d'hypothèses qui constitue un tout et qui offre au scientifique un point de vue sur les phénomènes qu'il étudie, une matrice qui conditionne son regard, une représentation du monde cohérente qui façonne sa manière de penser les phénomènes. En général, deux paradigmes sont incompatibles entre eux : les regards qu'ils portent sur le monde et les hypothèses qui les fondent ne peuvent pas être conciliés »²¹.

SECURISTAION DES TERRES : La sécurisation des terres est un nouveau concept qui apparaît dans le monde de l'agrobusiness. Il s'agit de mettre les terres à l'abri de l'accaparement des grandes firmes étrangères ayant comme objectifs de déposséder les propriétaires de leur patrimoine foncier hérité de leurs ascendants traditionnels. Bref la sécurisation commence par l'enregistrement de ces terres dans la base des données en leur dotant de numéro et d'identifiant. Bref, c'est en quelque sorte attester que ces terres ont de propriétaires.

« Privatisation » des terres: Ce concept est très lié dans l'esprit de ses promoteurs à la sécurisation, chère à la Banque Mondiale notamment quand il s'agit de faire des investissements ou d'aménager des terrains en zones indigènes. Bref, une fois les terres sécurisées, elles entrent dans le domaine du privé ou de l'individualisation, n'empêche, elles peuvent rester des terres communautaires

PATRIMOINE FONCIER: C'est l'ensemble des terres utiles ou utilisable pour l'agriculture, l'élevage, le pastoralisme. Il comporte le foncier rural (foncier agricole, oasien, pastoral, foncier forestier..) tout comme le foncier urbain à travers ses différents compartiments (urbain, périurbain...)

AGROBUSINESS: L'agrobusiness est un terme relativement récent qui désigne l'ensemble des activités économiques relatives à la production, la transformation et la commercialisation des produits issus de l'agriculture. L'agrobusiness couvre intégralement les activités économiques liées à la filière agricole dans les secteurs financiers et commerciaux, allant des intrants à la commercialisation des produits agricoles en passant par la transformation industrielle, tout en s'intéressant également à la production

²¹ Olivier Martin, « Paradigme », *Sociologie* [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 01 novembre 2013, consulté le 05 août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/1997>

et la vente des engrais, des semences, des machines agricoles et à l'agroalimentaire. Compte tenu des nouveaux enjeux de l'agriculture, comme l'intégration des nouvelles technologies, la mondialisation, la culture intensive, l'environnement, il s'agit du secteur qui cerne le plus les réalités actuelles de la filière agricole²².

CODE FONCIER: Le code a pour objet de déterminer les règles et les principes fondamentaux applicables en matière foncière et domaniale. En Mauritanie, Le code foncier (ordonnance 83-127 du 5 juin 1983), quant à lui, précise dans son article premier que « la terre appartient à la nation et tout Mauritanien, sans discrimination d'aucune sorte, peut, en se conformant à la loi, en devenir propriétaire, pour partie » et ajoute dans son article 2 que « l'Etat reconnaît et garantit la propriété foncière privée qui doit, conformément à la Chariâa, contribuer au développement économique et social du pays »²³.

²² IHEDREA Qu'est ce que l'agrobusiness <https://www.ihedrea.org › agrobusiness>

²³ CHEIKH Ould Jiddou Processus national d'habilitation des pauvres en mauritanie DOSSIER THEMATIQUE « DROITS DE PROPRIETE », Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques (CMAP) Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 2007